

SERVICES DE SOUTIEN OFFERTS AUX PERSONNES VIVANT À LA MAISON AVEC LEUR FAMILLE

SERVICES DE RELÈVE ET À DOMICILE

Tableau 1

Niveau de budget de soutien	Services de relève et à domicile
1	Jusqu'à 4 940 \$
2	Jusqu'à 5 930 \$
3	Jusqu'à 9 880 \$
4	Jusqu'à 9 880 \$
5	Jusqu'à 11 860 \$
6	Jusqu'à 29 640 \$
7	Jusqu'à 29 640 \$

Le **tableau 1** montre les montants auxquels ont droit les personnes vivant avec leur famille pour l'obtention de services de relève (services autogérés, services fournis par un organisme, services externes – services de relève durant la nuit et le jour offerts par les fournisseurs de services de première ligne de Familles Manitoba), ainsi que de services à domicile (soutien aux familles et services de proximité), selon le niveau qui leur a été attribué.

ESTIMATION DES HEURES DE SERVICES DE RELÈVE ET À DOMICILE PAR NIVEAU DE BUDGET DE SOUTIEN

Tableau 2

Niveau de budget de soutien	1	2	3	4	5	6	7
Montant maximal approuvé pour les services de relève et à domicile	4 940 \$	5 930 \$	9 880 \$	9 880 \$	11 680 \$	29 640 \$	29 640 \$
Heures approximatives par semaine (19 \$/h)	5	6	10	10	12	30	30

Le **tableau 2** montre le nombre approximatif d'heures auquel une personne peut s'attendre selon le salaire horaire et le niveau de budget de soutien.

SERVICES OFFERTS DANS LES ÉCOLES ET PROGRAMMES D'ÉTÉ (OFFERTS UNIQUEMENT AUX PERSONNES DE 18 À 21 ANS)

Tableau 3 et tableau 4 :

Programmes d'été	
Niveau de budget de soutien	Total
1	Jusqu'à 2 430 \$
2	Jusqu'à 3 240 \$
3	Jusqu'à 4 170 \$
4	Jusqu'à 4 860 \$
5	Jusqu'à 6 480 \$
6	Jusqu'à 7 780 \$
7	Jusqu'à 7 780 \$

Services offerts dans les écoles	
Niveau de budget de soutien	Total
1	Jusqu'à 1 670 \$
2	Jusqu'à 3 340 \$
3	Jusqu'à 3 340 \$
4	Jusqu'à 3 340 \$
5	Jusqu'à 3 340 \$
6	Jusqu'à 3 340 \$
7	Jusqu'à 3 340 \$

Le **tableau 3** indique les montants maximaux qui pourraient être offerts aux familles s'occupant d'un proche âgé de 18 à 21 ans qui est inscrit à l'école et qui a besoin de soutien et de supervision pendant les vacances d'été. Le financement des programmes d'été est fondé sur le modèle de financement des services de jour.

Le **tableau 4** indique les montants maximaux qui pourraient être offerts pour les dates des services offerts dans les écoles pendant l'année scolaire aux familles qui s'occupent d'un proche âgé de 18 à 21 ans qui est inscrit à l'école. Ce service vise à soutenir l'emploi de l'aidant naturel dans les cas où aucun aidant naturel ne peut rester à la maison avec le proche et que ce dernier est incapable de demeurer seul sans soutien. Les montants pour les journées de services offerts dans les écoles sont calculés ainsi : 19 \$ l'heure x 8 heures par jour x 22 journées de services offerts dans les écoles (y compris la semaine de relâche du printemps et le congé de Noël).

Nous présumons que les personnes ayant un niveau de budget de soutien de 1 sont capables d'être seules pendant les journées de services offerts dans les écoles.

Nous nous attendons à ce que les parents utilisent d'abord leurs jours de vacances et s'appuient sur des aidants naturels (comme les membres de la famille) pendant l'été et les autres moments durant lesquels l'école est fermée. Les services offerts par le Programme des services d'intégration communautaire des personnes handicapées sont déterminés en tenant pour acquis que ces autres options seront explorées et utilisées exhaustivement, et correspondent au budget des services de soutien offerts aux personnes vivant à la maison avec leur famille. Dans les situations où la famille a besoin de soutien dépassant son niveau de budget de soutien, un processus d'examen pour cas exceptionnels est entrepris.

SERVICES DE RELÈVE, SERVICES À DOMICILE, SERVICES OFFERTS DANS LES ÉCOLES ET PROGRAMMES D'ÉTÉ

Tableau 5

Services de soutien offerts aux personnes vivant à la maison avec leur famille			
Niveau de budget de soutien	Total des services de relève et à domicile	Total des programmes d'été (le cas échéant)	Total des services offerts dans les écoles (le cas échéant)
1	Jusqu'à 4 940 \$	Jusqu'à 2 430 \$	Jusqu'à 1 670 \$
2	Jusqu'à 5 930 \$	Jusqu'à 3 240 \$	Jusqu'à 3 340 \$
3	Jusqu'à 9 880 \$	Jusqu'à 4 170 \$	Jusqu'à 3 340 \$
4	Jusqu'à 9 880 \$	Jusqu'à 4 860 \$	Jusqu'à 3 340 \$
5	Jusqu'à 11 860 \$	Jusqu'à 6 480 \$	Jusqu'à 3 340 \$
6	Jusqu'à 29 640 \$	Jusqu'à 7 780 \$	Jusqu'à 3 340 \$
7	Jusqu'à 29 640 \$	Jusqu'à 7 780 \$	Jusqu'à 3 340 \$

Le **tableau 5** indique les montants maximaux pour les services de relève et à domicile, ainsi que les montants maximaux qui pourraient être offerts aux familles s'occupant d'un proche âgé de 18 à 21 ans qui est inscrit à l'école pour couvrir les vacances d'été et les dates des services offerts dans les écoles pendant l'année scolaire.